

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 617

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

508 863 776 RCS Grenoble.

HFI.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 2500.00 EUR.

Adresse : 16, Allée De la Praly, 38240 Meylan.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun d'apport en nature assimilé à un apport partiel d'actif. Société bénéficiaire : VESTA Forme : SC Adresse du siège : ECHIROLLES (38130), 4 rue des Tropiques Capital : 2 000 € Numéro unique d'identification : 921 819 249 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE Société apporteuse : HFI Forme : SAS Adresse du siège : MEYLAN (38420), 16 allée de la Praly Capital : 2 500 € Numéro unique d'identification : 508 863 776 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 312 046,42 € Passif : néant Rapport d'échange des droits sociaux : HFI apporte 2 300 parts sociales, numérotées de 1 à 2 300, d'une valeur nominale de 1 euro, de la société PRALY II 38-15 (SCI établie à ECHIROLLES (38130), 4 rue des Tropiques, immatriculée 812 714 970 RCS GRENOBLE), ainsi que 198 parts sociales, numérotées de 1 à 118 et de 121 à 200, d'une valeur nominale de 10 euros, de la société ODIER 74-11 (SCI établie à ECHIROLLES (38130), 4 rue des Tropiques, immatriculée 538 413 279 RCS GRENOBLE). En rémunération de cet apport, il sera intégralement attribué à VESTA, 312 046 parts sociales nouvelles, d'un euro de valeur nominale chacune, au titre d'une augmentation de capital d'un montant de 312 046 €. La différence 0,42 euros, entre la valeur des titres apportés et le montant de l'augmentation de capital, prend la forme d'une soulte, à laquelle la société HFI renonce expressément. Montant prévu de la prime d'apport : néant Date du projet commun d'apport en nature assimilé à un apport partiel d'actif : 23.12.2022 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 28/12/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE pour chacune des sociétés participantes..